

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 06 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le six septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 30/08/2018

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël PLUMÉ, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Nicole JEUDI, Valérie COMPAIN, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Nathalie LEFEBVRE, Laure DESTOUCHES, Michel HALOPÉ

Absents : Margot CHALOUAS, Sonia GAUBUSSEAU, Joël MARCHAND, Éric MAKAGON

Excusés :

Secrétaire de séance : Michel HALOPÉ

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- Lotissement ancienne école – doit de préemption

Il s'agit de prévoir, dans le cadre du lotissement « Ancienne école », réalisé par la société VAL TOURAINE HABITAT, de prévoir le vote d'une délibération autorisant à passer toutes les ventes sans notification du droit de préemption de la commune. Ceci a pour but de limiter les formalités administratives.

Après avoir entendu le rapport de M le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer la délibération autorisant à passer toutes les ventes du lotissement « Ancienne école » sans notification du droit de préemption de la commune.

- Demande de subvention pour le trail

L'association sportive Trek Tours Endurance sollicite la commune de Saint-Roch en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour la sécurité du prochain trail qui se déroulera le 28 octobre prochain. La subvention demandée est de 391 euros et est destinée à la location d'une ambulance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer la somme totale de 391€ à l'association sportive Trek Tours Endurance.

- Indemnité au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain ANCEAU, maire, rappelant que, Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Comptable Public sollicite l'attribution éventuelle d'une indemnité de conseil pour l'année 2018, au taux plein conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, décide, à la majorité (3 pour - 0 contre – 7 abstentions) :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018 ;

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Michel VRIGNON.

- Révision du PLU

Le PLU sera partiellement révisé. L'étude débutera dans le courant du mois de septembre.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

ASSAINISSEMENT

- Rue des Broses:
Les travaux sont terminés.

COMMUNICATION

Le forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre.

VOIRIE

L'ensemble des conseillers a reçu le dernier compte-rendu qui a été envoyé par mail au mois de juillet.

Il reste les places de parking du cœur du village à matérialiser au sol.

Les chicanes ou entonnoirs sont prévus au chêne et rue de la baratterie.

Il faut revoir l'entreprise concernée par rapport au problème pour les marches de l'église.

Le dossier DETR doit être à nouveau présenté pour l'ombrière.

ENVIRONNEMENT

- Espaces verts :

Le jury du fleurissement est passé. Il préconise l'arrosage intégré. Ce point sera étudié en commission. Monsieur le Maire souhaite l'arrêt du concours.

- Citerne d'eau :

Un devis doit être demandé, ainsi que pour la main d'œuvre pour l'enterrer.

- Cimetière :

Revoir en commission le devis pour le nettoyage basse pression.

- Pont du lotissement de Monsieur Ménoret :

La police de l'eau est intervenue pour le pont de ce lotissement pour des problèmes de buses d'assainissement posées sous ce pont.

Il faut aussi sécuriser le chemin qui passe sur le pont.

BÂTIMENTS

- École :

Un regard en ciment est à changer.

- Éclairage de l'église :

En cours. Voir avec Monsieur Marchand.

- Portillon à côté de l'église :

Il faudrait le supprimer. Un courrier au propriétaire sera effectué en ce sens (Monsieur Barbe).

AFFAIRES SCOLAIRES

- Accès école

Il n'y a qu'un seul accès (plan Vigipirate).

- Surveillance cantine :

Un agent de la commune assure cette surveillance.

- Cantine :

Plusieurs parents ont mis leurs enfants (maternelle) à la cantine sans qu'ils n'y soient inscrits. Monsieur PLUMÉ les a relancés.

PERSONNEL

- RIFSEEP :

Il est proposé de l'étendre à la catégorie B.

Accord à l'unanimité.

- Ouverture d'un poste :

Il est proposé l'ouverture d'un poste de catégorie B sur l'emploi de secrétaire de mairie.

Accord à l'unanimité.

- Conventions Centre de Gestion

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions avec le Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire :

-la première concerne la mission de conseil en recrutement pour le poste de secrétaire de mairie,

-la seconde est la mise à disposition de personnel itinérant du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer ces deux conventions avec le Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

◆ QUESTIONS DIVERSES

- Le problème du camion mal garé dans la rue principale est résolu.
- Il y aurait un nid de frelons au skate-park : à vérifier.
- Les projecteurs du plateau sportif ont été détruits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochaine séance du Conseil Municipal le 20 décembre 2018, à 20H30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux